

245COWORKING
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 245, avenue de Pedebert
40150 SOORTS HOSSEGOR
Siège de liquidation : 245, avenue de Pedebert
40150SOORTS HOSSEGOR
915 262 059 RCS DAX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 31 décembre,
A 16 heures,

Monsieur Adrien ROSIQUE, demeurant 100, rue de Bahinos, 64600 ANGLET,

Associé Unique et liquidateur de la société 245COWORKING,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique, déclare avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et peut ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Adrien ROSIQUE, Associé Unique et liquidateur de la société 245COWORKING en liquidation, constate que l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, lui ont permis d'établir le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde négatif de -1 000,00 euros.

AR

TROISIEME DÉCISION

Monsieur Adrien ROSIQUE, Associé Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué.

QUATRIEME DÉCISION

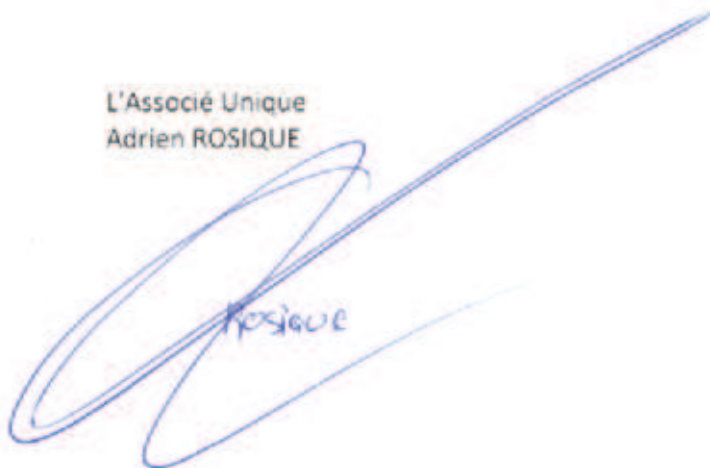
En conséquence, Monsieur Adrien ROSIQUE donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société 245COWORKING dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Adrien ROSIQUE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke that extends to the right. The name 'Rosique' is written in a smaller, cursive script below the main signature.